



Lettre ouverte à la Direction de l'établissement de Limours

Limours, le 13 février 2018

Objet : Journées d'intempéries du 06 février au 09 février 2017.

L'ensemble des organisations syndicales de l'établissement de Limours sollicite la direction sur les demandes qui suivent.

Nous vous demandons de confirmer les mesures suivantes :

1. Pour le mardi 06 février : que la journée est comptabilisée en journée complète pour couvrir les départs anticipés
2. Pour le mercredi 07 février : que la journée est comptabilisée comme journée travaillée

Nous vous demandons de reconduire les mêmes mesures pour les journées du 08 et 09 février, à savoir :

1. Pour la journée du jeudi 08 février, que la journée soit comptabilisée comme journée travaillée pour les salariés qui n'ont pas pu venir sur le lieu de travail et qui n'avaient pas de possibilité de travail à distance pour les raisons suivantes :
 - Les consignes de la direction d'éviter les déplacements
 - L'impossibilité de se rendre sur le site par les transports. (consignes préfectorales)
 - Pas de PC mobilité pour ces salariés
2. Pour la journée du vendredi 09 février, que la journée soit comptabilisée en journée complète pour couvrir les départs anticipés organisés et demandés par la direction.

Nous vous remercions par avance d'un retour rapide. Les salariés sont en attente de réponses.

Merci,

L'ensemble des Organisations Syndicales,